

## Droit à l'image La notion de Creative Commons



### Table des matières

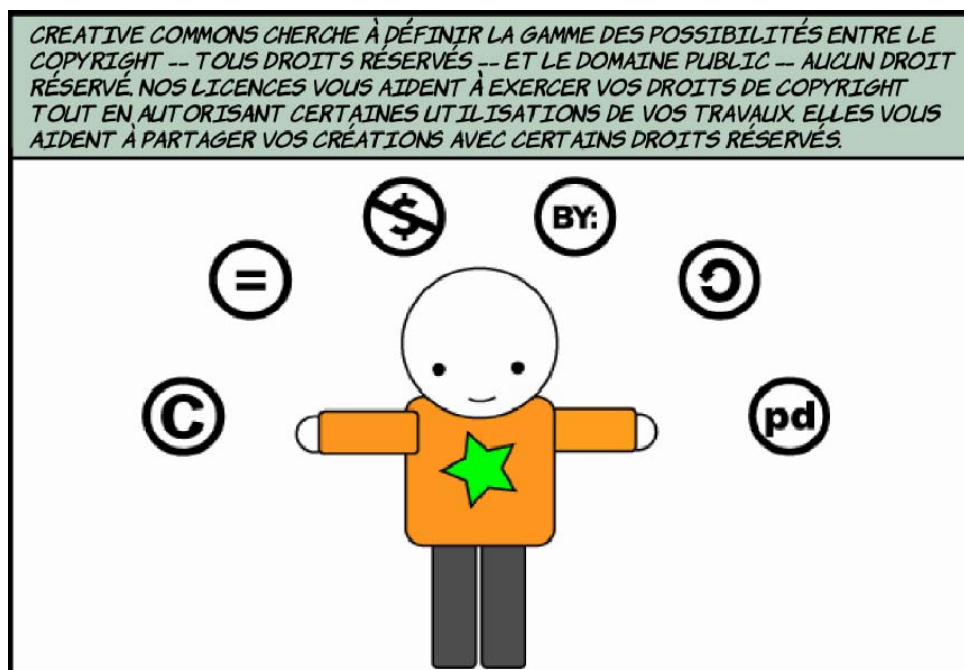
1	Introduction .....	1
2	Les 4 conditions .....	2
2.1	Exigence de paternité .....	2
2.2	Pas d'usage commercial .....	3
2.3	Pas de modification.....	4
2.4	Partage à l'identique .....	5
3	Domaine public .....	7
4	Recherche en ligne .....	7
4.1	Trouver une photo par type de licence Creative Commons : .....	7
4.2	Trouver deux photos marquées © « Tous droits réservés » - (Copyright) .....	9
5	Ce qu'il faut retenir.....	9



### 1 Introduction

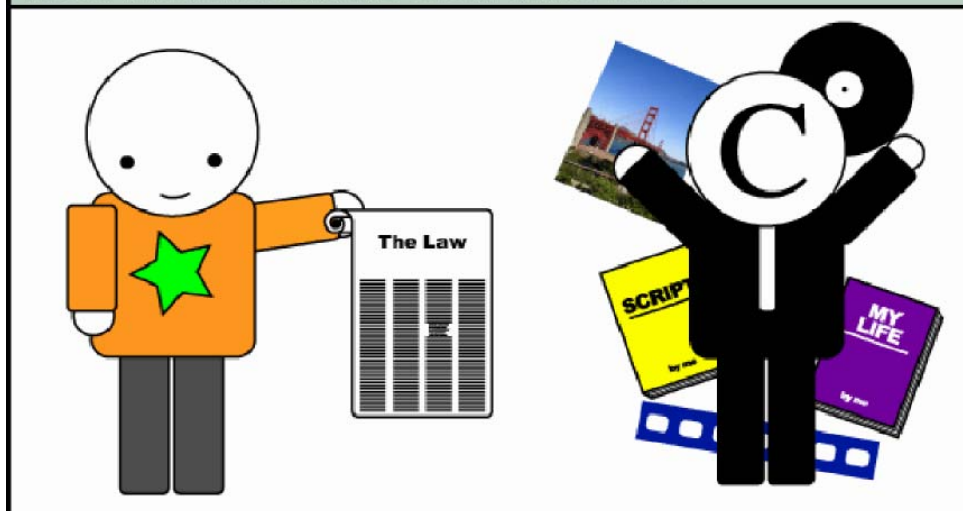
Travail réalisé par Philippe Diagremon :

[http://philippe.daigremon.free.fr/CreativeCommons/BD/les\\_differeents\\_droits/les\\_differeents\\_droits.html](http://philippe.daigremon.free.fr/CreativeCommons/BD/les_differeents_droits/les_differeents_droits.html)



---

LORSQUE VOUS CRÉEZ UNE OEVRE, ELLE EST AUTOMATIQUÉMENT PROTÉGÉE PAR COPYRIGHT -- QUE VOUS L'AYEZ ENREGISTRÉE OU NON; QUE VOUS AYEZ AFFICHÉ LE SYMBOLE (C) OU NON, C'EST TRÈS BIEN POUR LES GENS QUI VEULENT MAÎTRISER TOUTES LES UTILISATIONS DE LEUR TRAVAIL, MAIS QU'EN EST-IL DE CEUX QUI VEULENT PARTAGER LEUR TRAVAIL SELON D'AUTRES TERMES ?

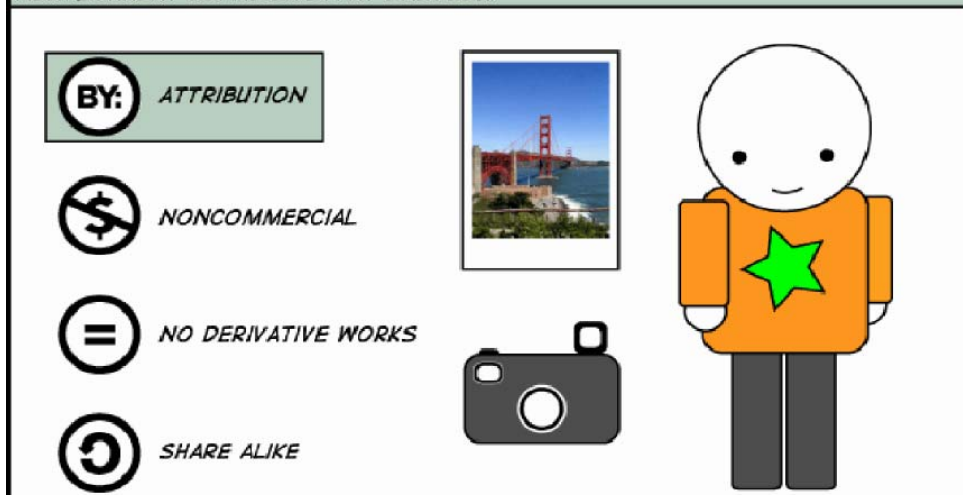


[Retour table des matières](#)

## 2 Les 4 conditions

### 2.1 Exigence de paternité

IL Y A QUATRE CONDITIONS QUE VOUS POUVEZ POSER AVEC UNE LICENCE CREATIVE COMMONS. LA PREMIÈRE EST L'EXIGENCE DE PATERNITÉ ("ATTRIBUTION"). IMAGINONS QUE JE SOIS UN PHOTOGRAPHE EN HERBE ET QUE JE VEUILLE QUE MON NOM ET MES OEVRES SOIENT CONNUS SUR LE WEB. L'OPTION "PATERNITÉ" AUTORISE LES GENS À REDISTRIBUER LIBREMENT MES PHOTOS TANT QU'ILS ME MENTIONNENT COMME EN ÉTANT L'AUTEUR.



---

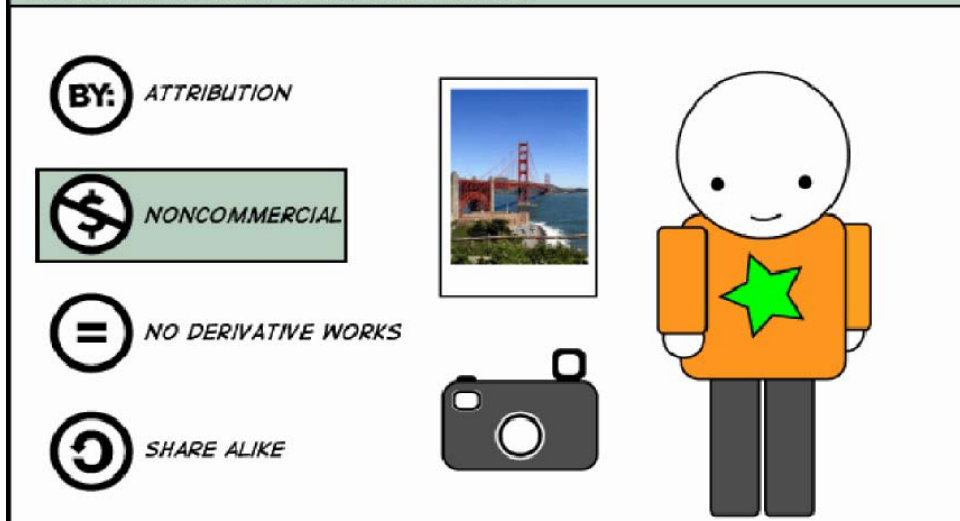
ALISSI, LORSQUE IGNACIO VIENT SUR MON SITE, IL SAIT QU'IL PEUT UTILISER MES PHOTOS À CONDITION DE ME CITER COMME L'AUTEUR DE CELLES-CI. IL N'A AUCUN BESOIN DE ME CONTACTER AVANT DES LES REPUBLIER, TANT QU'IL INSCRIT CLAIREMENT MON NOM ET LES LIES À MA LICENCE.



[Retour table des matières](#)

## 2.2 Pas d'usage commercial

UNE AUTRE OPTION EST "PAS D'USAGE COMMERCIAL" ("NONCOMMERCIAL"). CECI ME PERMET DE PARTAGER MA PHOTO AVEC TOUT LE MONDE MAIS PROSCRIT DE FAIRE DE L'ARGENT AVEC. SI QUELQU'UN SOUHAITE UTILISER MA PHOTO À DES FINS COMMERCIALES, IL DOIT AVOIR MA PERMISSION D'ABORD. C'EST AU CAS OU JE VOUDRAIS LUI DEMANDER UNE RÉTRIBUTION !



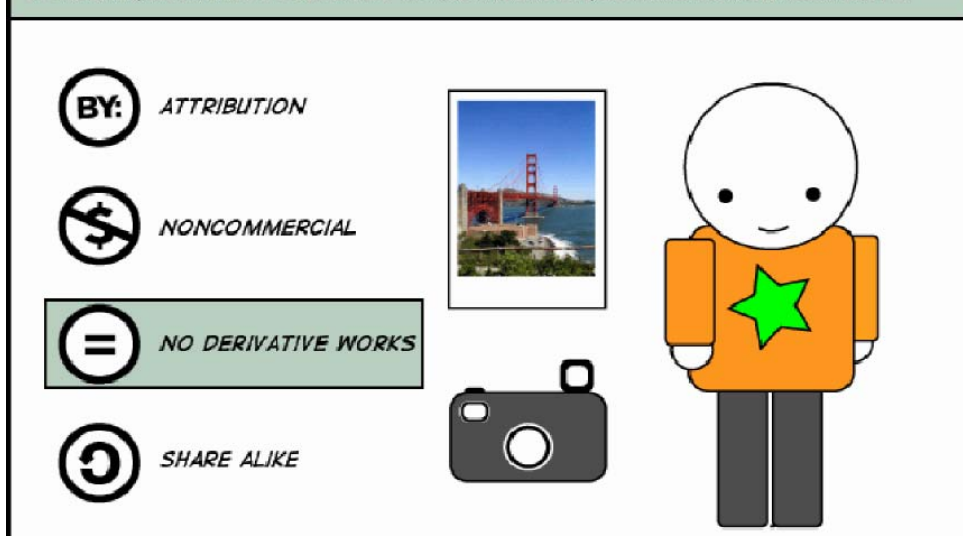
D'UN AUTRE CÔTÉ, SUPPOSONS QUE MIRANDA VEUILLE INCLURE MA PHOTO DANS UN RECUEIL QU'ELLE PRODUIT. PUISQUE ELLE PRÉVOIT DE LE COMMERCIALISER, ELLE DOIT OBTENIR MA PERMISSION AVANT D'Y INCLURE MA PHOTO.



[Retour table des matières](#)

## 2.3 Pas de modification

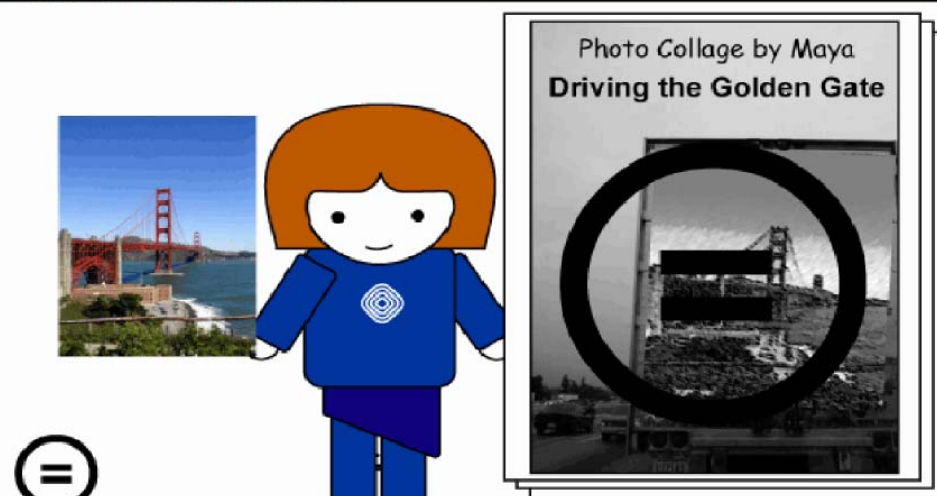
LA TROISIÈME OPTION EST "PAS DE MODIFICATION". CECI LAISSE LES AUTRES COPIER ET REDISTRIBUER MA PHOTO -- MAIS SEULEMENT S'ILS LE FONT SANS L'ALTÉRER OU LA TRANSFORMER. JE POURRAIS CHOISIR CETTE OPTION SI JE VEUX QUE MA PHOTO NE SOIT REDISTRIBUÉE QUE DANS SON INTÉGRALITÉ.



---



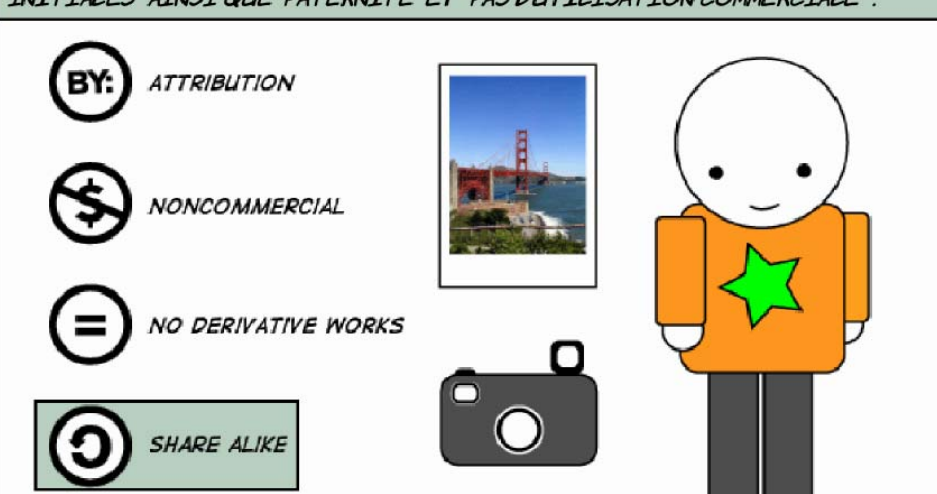
IMAGINONS QUE MAYA VEUILLE COUPER MA PHOTO ET L'INCLURE DANS UN DE SES COLLAGES. SACHANT QUE MON OUVRE EST OFFERTE SOUS CONDITION D'INTERDICTION D'OEUVRE DÉRIVÉE, MAYA DOIT ME DEMANDER MA PERMISSION AVANT DE LE FAIRE. CEPENDANT, ELLE PEUT COPIER ET DISTRIBUER LA PHOTO SOUS SA FORME ORIGINELLE.



[Retour table des matières](#)

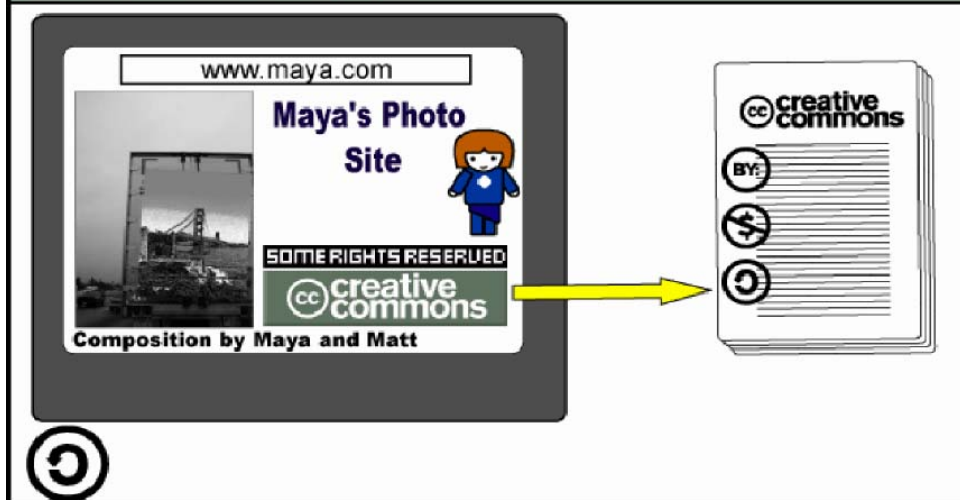
## 2.4 Partage à l'identique

LA DERNIÈRE OPTION EST UN CONCEPT APPELÉ "PARTAGE À L'IDENTIQUE DES CONDITIONS INITIALES" ("SHARE ALIKE"). LE PARTAGE À L'IDENTIQUE OBLIGE LES PERSONNES QUI TRANSFORMENT OU SE BASENT SUR MA PHOTO À PARTAGER L'OEUVRE RÉSULTANTE SELON LES MÊMES TERMES QUE MOI. DISONS QUE JE CHOISISSE UNE LICENCE QUI INCLUE L'OPTION "PARTAGE À L'IDENTIQUE DES CONDITIONS INITIALES" AINSI QUE "PATERNITÉ" ET "PAS D'UTILISATION COMMERCIALE".



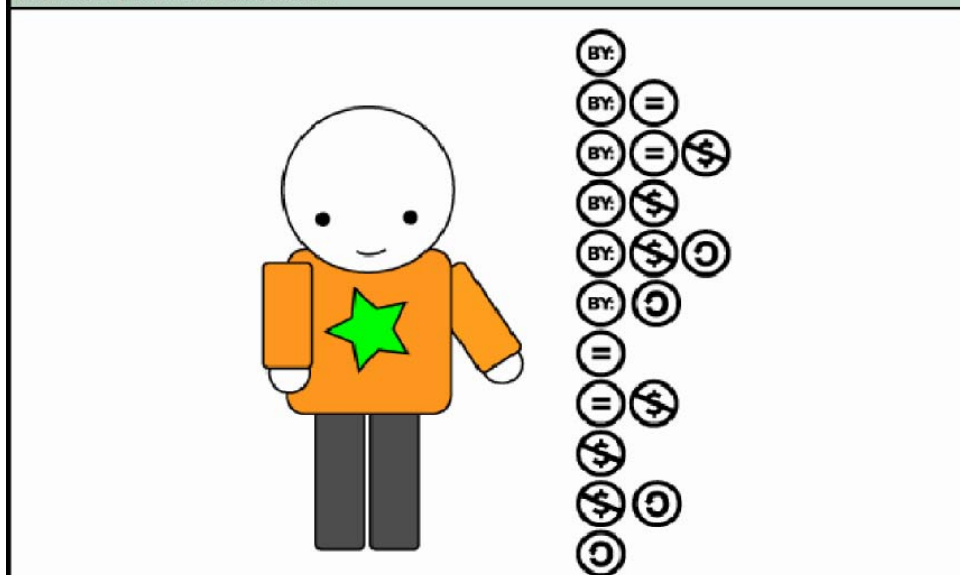
---

SOUS CES CONDITIONS, MAYA PEUT MODIFIER ET UTILISER MA PHOTO DANS SON COLLAGE TANT QU'ELLE PUBLIE L'INTEGRALITE DE SON COLLAGE SELON LES MEMES TERMES QUE MOI : "PATERNITE", "PAS D'UTILISATION COMMERCIALE" ET "PARTAGE A L'IDENTIQUE DES CONDITIONS INITIALES". ELLE DOIT EGALEMENT SE CONFORMER A LA LICENCE D'ORIGINE EN ME CITANT ET EN DEMANDANT MA PERMISSION AVANT DE FAIRE DE L'ARGENT AVEC SON COLLAGE.



---

DONC, VOICI COMMENT CHACUNE DE CES QUATRE OPTIONS FONCTIONNE -- ET VOUS POUVEZ LES COMBINER SELON VOS PREFERENCES. IL EXISTE EN TOUT ONZE COMBINAISONS POSSIBLES.



[Retour table des matières](#)

MAINTENANT, SI VOUS PRÉFÉREZ PUBLIER VOTRE TRAVAIL DANS LE DOMAINE PUBLIC, SANS AUCUNE CONDITION, VOUS POUVEZ UTILISER LE SITE WEB DE CREATIVE COMMONS POUR PLACER VOTRE TRAVAIL DANS LE DOMAINE PUBLIC. LE DOMAINE PUBLIC EST DIFFÉRENT D'UNE LICENCE -- C'EST UNE FAÇON DE DÉCLARER SIMPLEMENT, "AUCUN DROIT RÉSERVÉ".



[Retour table des matières](#)

### 4 Recherche en ligne

Créer une page dans votre dossier « Mes travaux ».

- > **Utilisation du site Flickr.com :** <http://www.flickr.com/>

#### 4.1 Trouver une photo par type de licence Creative Commons :

- > **Adresse à utiliser :** <http://www.flickr.com/creativecommons/>

- Image 1 : indiquer le lien - 




<http://www.flickr.com/photos/yto/3940463860/>

- Image 2 : indiquer le lien -  



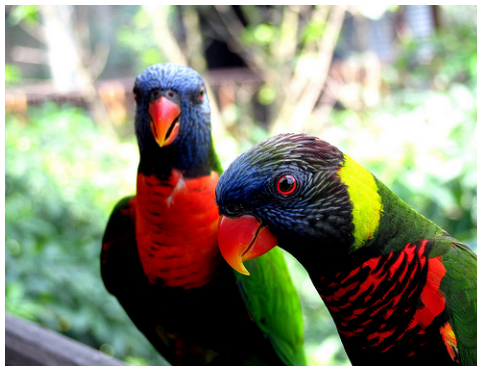
<http://www.flickr.com/photos/archeon/3940347554/>

- Image 3 : indiquer le lien - 




<http://www.flickr.com/photos/36858846@N08/3939689529/>

- Image 4 : indiquer le lien - 



<http://www.flickr.com/photos/zynx/3940466606/>

- Image 5 : indiquer le lien - 



<http://www.flickr.com/photos/kristinroach/3939682437/>

- Image 6 : indiquer le lien - 



<http://www.flickr.com/photos/randyfish/3940450696/>



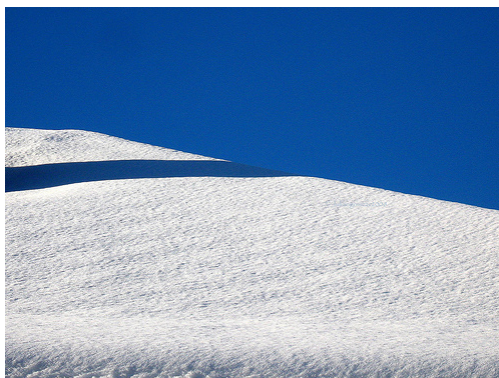


[Retour table des matières](#)

## 4.2 Trouver deux photos marquées © « Tous droits réservés » - (Copyright)



- Image 1 : indiquer le lien



[http://www.flickr.com/photos/galaad\\_569/3092590192/](http://www.flickr.com/photos/galaad_569/3092590192/)

- Image 2 : indiquer le lien



© 2009 - Tous droits réservés - [www.yoanbernabeu.net](http://www.yoanbernabeu.net)

> **Remarque : ce que dit l'auteur à propos de ses photos :**  
<http://www.yoanbernabeu.net/blog/index.php/a-propos-2>



[Retour table des matières](#)

## 5 Ce qu'il faut retenir

Il est très facile sur Internet de trouver et enregistrer une image.

- Si j'utilise cette image sur mon ordinateur sans la diffuser il n'y a pas de problème à se poser.
- Par contre dès que je la diffuse par courriel, sur mon blog ou sur Facebook par exemple, je suis confronté au droit d'auteur et ne peux pas utiliser cette image librement sauf si l'auteur en donne l'autorisation en utilisant par exemple la licence « Creative Commons ». (<http://fr.creativecommons.org/>)

> **Exigence de paternité**

## Technoenligne

---

> **Usage commercial**

> **Pas de modification**

> **Partage à l'identique**

- Je m'interdis **absolument** de prendre des personnes (portraits ou petit groupes) en photo et de mettre ces images en ligne sans leur autorisation.
- Je peux utiliser des sites spécialisés qui mettent à disposition des images libres de droit :
  - BIPS : <http://fr.creativecommons.org/> (toutes les images sont libres de droit sans utilisation commerciale)
  - FLICKR : <http://www.flickr.com/> (vérifier le droit d'utilisation pour chaque image)
- > **Voir les travaux réalisés sur technoenligne.fr**



[Retour table des matières](#)